

Droits d'exportation du pétrole

ces ne peut pas être heureux de se trouver dans cette position, mais j'espère au moins qu'il se reconfortera à la pensée qu'il a fini par prendre le parti de la justice idéale. Mes collègues et moi-même avons toujours cherché à faire triompher la justice, surtout la justice idéale.

● (1600)

Dans les prochains jours, nous ne ménagerons aucun effort pour que la justice préside à l'établissement d'une politique nationale du pétrole digne de ce nom. J'accepte volontiers les propositions du ministre. Si, comme je l'espère, la Chambre les approuve à l'unanimité, j'appuierai le bill modifié que le ministre propose.

M. Douglas: Monsieur le président, je voudrais commenter les propositions dont le ministre des Finances vient de saisir le comité. Quand le ministre a présenté la mesure jeudi dernier, j'ai exprimé au nom du Nouveau parti démocratique les très sérieuses réserves que nous inspiraient certains aspects du bill C-245. Comme je l'ai alors dit, nous étions et nous sommes toujours en faveur d'une taxe à l'exportation. Nous voulons que la mesure soit adoptée le plus vite possible, avant la conférence des premiers ministres, afin que le gouvernement fédéral et les provinces productrices de pétrole sachent exactement comment on percevra la taxe et on en répartira le produit.

A propos de la Partie I de la mesure, qui prévoit l'imposition d'une taxe à l'exportation, j'ai signalé jeudi, et j'insiste encore là-dessus aujourd'hui, que nous appuyons le principe d'un droit d'exportation. Dans la conjoncture mondiale actuelle, où les prix mondiaux atteignent des niveaux inimaginables et sans précédent, les fonds supplémentaires provenant de l'exportation du pétrole ne doivent sûrement pas aller aux sociétés pétrolières, mais aux trésors fédéral et provinciaux. Nous ne nous opposons pas au principe de la taxe à l'exportation mais au fait que le gouvernement fédéral nous demandait d'accepter l'application de cette taxe tout en étant incapable de nous indiquer la base sur laquelle elle serait appliquée, la structure de prix sur laquelle elle serait pratiquée et sans pouvoir nous dire quoi que ce soit sur la façon dont le produit de cette taxe serait distribué entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

A certaines questions que je lui posais vendredi dernier, le ministre m'a répondu qu'il lui était impossible de fournir ces renseignements avant la réunion des premiers ministres, et il avait parfaitement raison. Cette question donnera lieu à de longues et dures négociations et nous savons que le ministre n'est pas en mesure de nous fournir ces renseignements. Mais il ne faut pas non plus qu'il s'attende à ce que nous acceptions de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de prélever des sommes énormes sans nous communiquer le moindre détail sur la façon dont elles seront recueillies et réparties. Le ministre a donc fait un choix particulièrement judicieux dont je tiens à le féliciter.

Il lui est difficile de se déclarer ici prêt à émasculer un bill dont il désire l'adoption et qu'il veut pouvoir présenter à la conférence des premiers ministres et à la réunion des ministres des finances. Je disconviens avec lui que cela affaiblirait sa position. Au contraire, si le ministre peut participer à cette conférence avec l'autorisation du Parle-

[M. Stanfield.]

ment quant à cette taxe et s'il a l'assurance qu'au moins la majorité des députés sont favorables au principe de cette taxe, il sera alors en mesure de négocier avec les provinces. D'un autre côté, une fois cette conférence terminée et des accords conclus, nous pourrions étudier la conscience tranquille une mesure fondée sur des renseignements précis et nous connaîtrons les conditions dans lesquelles cet argent sera prélevé.

Ce qui nous a inquiétés davantage, c'est le fait que le gouvernement fédéral n'a jamais précisé ce qu'il entend faire lorsque le gel des prix sera supprimé à la fin de l'hiver. Certains indices laissent entrevoir que le gouvernement débloquera les prix. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que les prix doubleront vraisemblablement d'ici au milieu de l'été—\$8 ou \$10 le baril. Le ministre des Finances a dit vendredi dernier que le prix du marché canadien suivrait sans aucun doute le prix international. Je comprends par là que le gouvernement a l'intention de laisser le prix grimper presque au niveau du prix mondial, mais nous avons le droit d'être tenus au courant. Nous voudrions savoir, lorsque le ministre présentera une nouvelle mesure portant sur cette question, quelle hausse il permettra et qui devra assumer cette augmentation.

Selon moi, il n'y a que deux choses qui peuvent justifier ici au Canada la hausse du prix du pétrole produit chez nous. Premièrement, si les sociétés pétrolières peuvent prouver que le coût de production a augmenté, il faudra évidemment leur permettre d'augmenter le prix afin d'équilibrer la hausse des frais. Deuxièmement, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux soient disposés à affirmer que le prix devra augmenter suffisamment, pour leur permettre de créer un fonds qui servira à subvenir à nos besoins futurs de pétrole. Cela aussi serait sensée. J'estime que le peuple canadien accepterait cette idée et paierait volontiers plus cher ses produits pétroliers, si on lui disait que cet argent assurera que dans dix ans d'ici les produits pétroliers seront produits au Canada sous le contrôle des autorités canadiennes.

Toutefois, si cette augmentation du prix canadien vise à laisser les sociétés pétrolières accroître leurs profits déjà excessifs ou si les recettes perçues grâce à l'augmentation leur sont laissées pour la prospection et l'exploitation, alors je m'y opposerai. Premièrement, je doute beaucoup que nous puissions obtenir des sociétés pétrolières la certitude que ces recettes accrues serviront à l'exploitation des ressources pétrolières du Canada. Deuxièmement, je ne suis pas sûr que les fonds utilisés pour l'exploitation des ressources pétrolières soient déductibles de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui multiplierait la valeur de leurs avoirs. Le comité devrait réfléchir un instant à ce qu'est devenu l'actif qu'ils ont maintenant dans le sol, les dix milliards de barils de pétrole dont la valeur a augmenté de \$6.50 le baril. Si nous leur permettons d'exploiter les consommateurs pour augmenter encore plus leur actif et de déduire ce montant de leurs impôts, finalement, ce sont les consommateurs et les contribuables canadiens qui paieront pour la prospection de ressources pétrolières qui, en fait, appartiendront aux sociétés multinationales qui contrôlent actuellement 91 p. 100 des ressources pétrolières de notre pays.